



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 79 du 4 octobre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

DÉCISION N° 505060/ARM/CAB/CM3

portant filiation de l'escadron de circulation et d'escorte du 516^e régiment du train.

Du 24 septembre 2024

DÉCISION N° 505060/ARM/CAB/CM3 portant filiation de l'escadron de circulation et d'escorte du 516^e régiment du train.

Du 24 septembre 2024

NOR A R M M 2 4 0 1 6 9 6 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [563.1.2.1.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l' [Instruction N° 1515/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 16 mai 2022 sur les filiations et l'héritage de tradition des unités dans les armées et dans la gendarmerie nationale.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 849/ARM/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 10 avril 2024 relative à la symbolique militaire dans les armées et la gendarmerie nationale.](#) ;

Décide :

Art. 1^{er}. L'escadron de circulation et d'escorte (ECE) du 516^e régiment du train (516^e RT) est institué héritier, par filiation indirecte, du fait de la similitude de leurs missions, de la 71^e compagnie de circulation routière (71^e CCR).

Art. 2. À ce titre, le patrimoine majeur de la 71^e CCR est attribué à l'ECE du 516^e RT. Il est donc autorisé à porter la croix de guerre des théâtres d'opération extérieurs avec deux étoiles de vermeil et une étoile d'argent attribuée à cette compagnie à la condition de se conformer aux mesures conservatoires suivantes :

- cette décoration sera portée sur une cravate : accrochée à la hampe du fanion de l'ECE du 516^e RT au moyen d'un anneau identique à celui destiné à porter les fourragères ; de la couleur de tradition de cet ECE et comportant la mention brodée « 71^e compagnie de circulation routière » ;
- cette décoration sera restituée en cas de recréation de la 71^e CCR.

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le ministre des armées,

Sébastien LECORNU.

